

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
16/10/2024

Etaient présents : Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Claudie FUZEWSKI, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2024-63- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
(CLECT) – Approbation du Rapport définitif de l'année 2024**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 avril 2014 portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU le rapport définitif de la CLECT de Metz Métropole pour l'année 2024,

CONSIDERANT que la CLECT s'est réunie en session plénière le 13 septembre 2024,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit faire l'objet, dans les trois mois, d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le rapport définitif 2024 de la CLECT,

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 22/10/2024

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024